



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles****Soixante-seizième session**

Genève, 15-17 novembre 2021

**Rapport du Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles sur sa soixante-seizième session****I. Introduction**

1. La réunion était présidée par Agnieszka Sudol (Pologne), Présidente du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7).
2. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE), Olga Algayerova, a déclaré ouverte la soixante-seizième session du WP.7. Elle a félicité le Groupe de travail pour cette soixante-seizième session et a salué le travail précieux qu'il a accompli au fil des ans. Elle a également félicité les représentants pour leurs efforts constants et leur dévouement aux travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées. Ces travaux alimentent un programme international très important en faveur du commerce, de la production et de la consommation durables, notamment grâce à l'action menée pour réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires.
3. La Secrétaire exécutive a mis en lumière deux manifestations importantes qui auront lieu dans le domaine de l'alimentaire sur la scène internationale : l'Année internationale des fruits et des légumes, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies le 23 septembre 2021. Elle a insisté sur le fait que ces deux événements étaient l'occasion d'intensifier les efforts visant à rendre les systèmes alimentaires davantage inclusifs, résilients et durables.
4. La Secrétaire exécutive a salué les travaux de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et a exprimé ses remerciements à la Présidente sortante, Ulrike Bickelmann (Allemagne). Elle a également salué les travaux réalisés par les sections spécialisées de la normalisation des produits secs et séchés, des plants de pommes de terre et de la viande et a appelé l'attention sur le fait que ces travaux contribuaient à une production durable dans divers secteurs, plus d'une centaine de normes de qualité étant définies et mises à jour régulièrement.
5. Elle a informé le Groupe de travail de la décision de la CEE d'intensifier les efforts visant à promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles et a appelé l'attention sur un projet de quatre ans lancé récemment pour accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE (« Accelerating the transition towards a Circular Economy in the UNECE region ») et mis en œuvre dans le cadre du Compte de l'ONU pour le développement (UNDA).



6. En ce qui concerne l'avenir, la Secrétaire exécutive a souligné que la CEE s'était engagée à soutenir les propositions d'activités visant à mettre davantage l'accent sur l'économie circulaire dans la région. Elle a également mentionné les liens entre les travaux de la CEE et la promotion du commerce international, le développement de marchés compétitifs et la réalisation du Programme 2030. Elle a conclu en remerciant les représentants de leur mobilisation active en faveur des systèmes alimentaires durables et en souhaitant aux participants à la réunion des débats fructueux.

II. Participation

7. Des représentants des pays ci-après ont assisté à la réunion : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Maroc, Pays-Bas, Philippines, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

8. La Commission européenne était représentée.

9. Les organisations internationales et intergouvernementales suivantes ont participé à la session : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Centre du commerce international (ITC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

10. Des experts indépendants ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales, des entreprises et des universités suivantes ont participé à la session : l'ONG autrichienne « Hilfswerk International », AUS-Meat Limited, Birkenwood PT (Australie), California Walnut Commission, Freshfel Europe, International Nut and Dried Fruit Council (INC).

III. Adoption de l'ordre du jour

11. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire révisé sans y apporter de modifications.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

12. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique, Elisabeth Tuerk, a souhaité la bienvenue aux représentants en soulignant que le domaine de travail du WP.7 était l'un des plus anciens de la CEE. Elle a félicité le Groupe de travail d'avoir fait des progrès considérables au cours de l'année écoulée et d'avoir tenu toutes ses réunions, ce qui lui avait permis de présenter un nombre record de 18 normes pour adoption. Elle a remercié le secrétariat d'avoir soutenu les activités du Groupe de travail sous la direction du Chef de la Section de l'accès aux marchés, M. Mika Vepsäläinen.

13. La Directrice a souligné les partenariats établis de longue date avec d'autres organisations, notamment l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, comme la CNUCED et les autres commissions régionales.

14. Elle a introduit le sujet de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles, thème de la soixante-neuvième session de la CEE tenue les 20 et 21 avril 2021. Elle a mentionné la courte note d'information qui a été présentée pour examen au titre du point 9 de l'ordre du jour. Elle a également informé les représentants de la tenue d'une table ronde sur la promotion de la circularité dans le commerce des denrées alimentaires, organisée conjointement par la CEE, la CNUCED et le Forum des Nations Unies sur les

normes de durabilité en marge de la session du Groupe de travail. Elle a précisé que cette table ronde visait à offrir un cadre de réflexion en considération des décisions prises lors de la soixante-neuvième session de la Commission et qu'il s'agissait d'un événement distinct, ouvert à tous.

15. La Directrice a remercié les délégations pour le travail accompli au cours de l'année et a réitéré l'engagement de la CEE à l'égard des travaux sur les normes de qualité des produits agricoles en soulignant que ces normes étaient au cœur des travaux normatifs du Groupe de travail.

16. Pour conclure, elle a remercié le Groupe de travail pour ses travaux et sa ferme volonté de faire progresser le commerce international grâce à ses travaux normatifs. Elle a souligné le taux élevé de participation à la réunion et la bonne représentation géographique : plus de 80 participants en provenance de plus de 30 pays.

17. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés, M. Mika Vepsalainen, a informé les délégations que la dernière réunion du Comité directeur des capacités et des normes commerciales avait eu lieu les 21 et 22 juin 2021 sous forme hybride. Il a mis en avant deux études, l'une portant sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Serbie (<https://unece.org/trade/publications/regulatory-and-procedural-barriers-trade-serbia-needs-assessment-ecetrade460>), approuvée à ladite réunion, et une autre, similaire, qui était en cours en Ouzbékistan et qui serait présentée au Comité directeur à sa prochaine session, en juin 2022.

18. M. Vepsalainen a remercié toutes les délégations pour l'appui qu'elles apportent aux travaux de la CEE en ces temps difficiles et a félicité les sections spécialisées du Groupe de travail pour ce qu'elles avaient accompli en 2021. Toutes les sessions ont eu lieu, des normes et des guides ont été révisés et adoptés, et de nouvelles questions ont été examinées.

19. Il a indiqué que le Comité directeur avait approuvé la note de la Présidence sur les consultations virtuelles informelles et a félicité le Groupe de travail des résultats obtenus au cours de l'année écoulée. Il a également expliqué que, conformément aux dispositions spéciales appliquées pendant la pandémie de COVID-19, toutes les décisions qui résulteraient de la session seraient soumises à une procédure d'approbation tacite par les missions permanentes basées à Genève.

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

20. Le représentant du Bélarus (en sa qualité de Vice-Président du Comité directeur des capacités et des normes commerciales) a souhaité la bienvenue aux participants, puis a souligné l'utilité et l'importance des travaux menés par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles. Il a récapitulé la session du Comité directeur qui a eu lieu en juin 2021 et a précisé que le Comité exécutif de la CEE avait été saisi, à sa session d'octobre 2021, des conclusions du Comité directeur, qu'il avait approuvées. Il a félicité la Présidente du Groupe de travail et le secrétariat pour les progrès accomplis au cours de l'année écoulée, notamment sur le front des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires. Il a évoqué la soixante-neuvième session de la Commission qui s'est tenue en avril 2021 sur le thème de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

21. La représentante de l'OCDE a présenté les résultats préliminaires d'une étude conjointe CEE-OCDE visant à mesurer l'incidence des normes de commercialisation de la CEE et des brochures explicatives de l'OCDE sur le commerce de certains fruits et légumes. C'est la première fois que l'on tente de quantifier l'incidence des normes de commercialisation et les premiers résultats montrent un effet positif important sur le commerce, à savoir, une augmentation des flux commerciaux pouvant atteindre 50 % dans certains cas. Les secrétariats de l'OCDE et de la CEE continueront de collaborer pour finaliser l'étude et présenter les résultats à la session du Groupe de travail en 2022.

22. Le représentant de l'INC a présenté les travaux et le champ d'action de l'INC, organisme international qui représente plus de 860 entreprises spécialisées dans les fruits à coque et les fruits séchés réparties dans 80 pays sur les cinq continents et couvrant au total 16 différents fruits à coque ou séchés. Il a souligné que l'INC avait renforcé son engagement

en faveur de la durabilité et des objectifs de développement durables (ODD), ce qui s'était traduit par l'adoption d'une feuille de route pour la réalisation des ODD pertinents, notamment les objectifs 2, 5, 12, 13 et 15.

23. En tant qu'observateur, l'INC collabore avec la CEE à la mise au point de normes de qualité pour les fruits séchés et les fruits à coque, et participe régulièrement aux sessions ordinaires et aux ateliers de celle-ci. La représentante a mentionné que l'INC, la CEE et la FAO avaient récemment collaboré à la production d'un court documentaire vidéo sur les propriétés sanitaires des fruits à coque sauvages et sur leur importance pour les moyens de subsistance durables à l'occasion de la Journée internationale des forêts en mars 2021. Elle a également signalé que M. Pino Calcagni, Président du Comité de la durabilité et des affaires scientifiques et gouvernementales de l'INC, avait participé à l'atelier intitulé « Regional training on sustainable walnut quality » (Formation régionale sur la qualité durable des fruits à coque) organisé le 8 septembre 2021 par la CEE dans le cadre du projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement.

24. En conclusion, l'INC a annoncé la création d'un nouveau Groupe de travail sur la durabilité, chargé de conseiller, de diriger le Programme en faveur de la durabilité de l'INC et de promouvoir des activités conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

25. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par les organisations partenaires.

c) Adoption de normes

26. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des décisions qui ont été adoptées dans le cadre de la procédure d'approbation intersessions menée à la suite des consultations informelles tenues en ligne par le Groupe de travail en 2020. Il a indiqué par ailleurs au Groupe de travail que la Note et les décisions de la Présidente avaient été officiellement approuvées par le Comité directeur lors de sa session de juin 2021. Le Groupe de travail a été invité à prendre note des documents suivants adoptés :

- Projet de programme de travail pour 2021 du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles ;
- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation de la viande sur les travaux de sa vingt-huitième session ;
- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante-huitième session ;
- Norme révisée pour les choux pommés ;
- Norme révisée pour les raisins de table ;
- Norme révisée pour les poivrons doux ;
- Spécifications minimales de qualité pour les fruits et légumes frais ;
- Mise à jour des listes de variétés (pommes, poires, prunes) ;
- Norme révisée pour les kakis ;
- Rapport de la soixante-septième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés ;
- Recommandation relative aux noix de pécan en coque ;
- Recommandation relative aux cerneaux de noix de pécan ;
- Recommandation relative aux amandes d'abricots douces ;
- Norme-cadre pour les normes CEE relatives aux produits secs et séchés ;
- Brochure explicative pour les abricots séchés ;
- Affiche explicative sur les cerneaux de noix ;

- Brochure explicative pour les figues séchées ;
- Brochure explicative pour les raisins séchés ;
- Brochure explicative pour les pruneaux ;
- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur sa quarante-septième session.

27. Le Groupe de travail a pris note des décisions qui avaient été adoptées dans le cadre d'une procédure d'approbation intersessions à la suite des consultations virtuelles informelles de 2020 puis approuvées par le Comité directeur en 2021.

V. Activités de renforcement des capacités et de promotion

28. Le secrétariat a rendu compte des travaux en cours qui visent à mettre au point une formation en ligne sur les normes de qualité des produits agricoles et sur les pertes et le gaspillage de nourriture. Composée de quatre modules, cette formation cible les producteurs ainsi que les petites et moyennes entreprises ; son contenu a été communiqué pour observations à la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais plus tôt au cours de l'année. Le secrétariat a indiqué que la formation devait être achevée puis mise en libre accès sous forme de cours en ligne à progression autonome au cours du premier trimestre de 2022. Le secrétariat étudie actuellement la possibilité d'héberger le cours soit sur le site Web de la CEE soit dans l'Académie numérique de la FAO dans le cadre d'une collaboration avec cette dernière. Le secrétariat tiendra les représentants informés de l'évolution de la situation.

29. Le représentant de l'Allemagne s'est dit préoccupé par le fait de ne pas avoir été consulté et de ne pas avoir eu l'occasion de donner son avis sur le cours de formation. Le secrétariat a expliqué que les modules avaient été communiqués pour observations en août 2021 et qu'aucune information en retour n'avait été reçue. Étant donné que le projet devait être achevé à la fin de l'année, le secrétariat a décidé de poursuivre l'examen. Comme plusieurs délégations ont ensuite confirmé qu'elles n'avaient pas reçu les diapositives du secrétariat, il a été convenu que le matériel didactique serait distribué une nouvelle fois pour observations après la session du WP.7 et que le cours serait lancé en mars 2022 au plus tard.

VI. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais

30. Un membre du secrétariat de la CEE, M. Markus Pikart, a informé le Groupe de travail des progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration, en concertation avec la CNUCED, d'une spécification fonctionnelle pour un système électronique de gestion des certificats de conformité.

31. Cette spécification décrit les processus généraux de demande, de traitement et de délivrance des certificats de conformité. La première version de la spécification est axée sur les opérations réalisées dans le cadre des activités d'exportation. Le projet de texte relatif à cette spécification sera distribué sous peu aux Parties pour observations.

32. Après examen par les autorités compétentes, la CEE et la CNUCED chercheront à obtenir le soutien de donateurs pour développer un système électronique de gestion des certificats de conformité qui soit prêt à l'emploi et basé sur le *cloud*, conformément à la spécification. Les parties intéressées par l'adoption d'un système de ce type ont été invitées à prendre contact avec le secrétariat.

33. La délégation du Royaume-Uni s'est dite intéressée par l'utilisation de certificats électroniques de qualité et par le passage à la certification électronique. La délégation des Pays-Bas a indiqué qu'elle soutenait également l'initiative et qu'elle était intéressée par la version numérique des certificats de qualité.

34. Le Groupe de travail a pris note des derniers renseignements communiqués et a remercié les secrétariats de la CEE et de la CNUCED pour leur travail. Le secrétariat distribuera rapidement le document et travaillera avec les donateurs pour lever des fonds aux fins de la mise en œuvre du projet.

VII. Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre

35. La Présidente de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre a fait le point sur les progrès accomplis par la Section et sur les décisions prises lors de la quarante-huitième session, qui s'est tenue sous forme hybride en mars 2021. Elle a également passé en revue les travaux de la Section spécialisée et présenté les modifications qu'il est proposé d'apporter aux annexes I et VII de la norme sur les plants de pomme de terre qui sont soumises au Groupe de travail pour adoption, ainsi que le projet de guide révisé sur le renforcement des capacités et une affiche sur les avantages des semences certifiées.

36. La Présidente a indiqué que la Section spécialisée avait mené à bien une enquête sur les méthodes de détection des agents pathogènes bactériens de la pomme de terre qui sont associées à la certification des plants et qu'elle avait recueilli, dans le cadre de cette enquête, 51 réponses de 32 pays. Elle a également donné un aperçu des autres points discutés lors de la session de 2021, notamment le projet de guide sur la production de minitubercules ; la liste révisée des systèmes nationaux de certification, la liste des autorités de certification désignées et la liste des variétés ; des informations actualisées sur l'élaboration d'une plateforme de partage des connaissances et de références sur les ressources et la discussion sur les semences véritables de pommes de terre.

37. S'agissant des travaux futurs, la Présidente a mentionné les éléments suivants : révision de l'ensemble de la norme pour les plants de pommes de terre ; projet de guide sur la production de minitubercules ; possibilité d'élaborer un document d'orientation sur les conclusions de l'enquête ; activités de renforcement des capacités et création d'une page consacrée au partage des connaissances et aux références sur les ressources ; taille des lots de plants de pommes de terre ; débat au sujet du dépistage des virus sur les tubercules dormants ; semences véritables de pommes de terre et plants de pomme de terre en pots ; maladies et ravageurs nouveaux ou émergents ; virus du mop-top de la pomme de terre et transfert des herbicides et plants de pomme de terre.

38. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle a fourni tout au long de l'année et a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur sa quarante-huitième session ;
- Modifications apportées au texte de l'annexe I et de l'annexe VII de la Norme pour les plants de pomme de terre ;
- Projet de guide révisé sur le renforcement des capacités ;
- Affiche présentant les avantages des plants de pomme de terre certifiés.

VIII. Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

39. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés a commencé par remercier deux représentants sortants : M^{me} Ulrike Bickelmann (Allemagne), pour ses nombreuses années de service, et M^{me} Ana Bermejo de l'INC, pour sa participation aux activités de la Section spécialisée au nom des membres de l'INC.

40. Il a passé en revue de manière détaillée les travaux de la Section spécialisée et a présenté les normes nouvelles et révisées ainsi que les recommandations soumises pour adoption. En 2021, la Section spécialisée a tenu sa soixante-huitième session sous forme

hybride et plusieurs autres réunions de suivi en ligne pour mener à terme les négociations sur les normes.

41. La Section spécialisée a fait des progrès substantiels au cours de l'année et a présenté une nouvelle norme pour les amandes d'abricots douces et sept recommandations pour adoption pour un essai d'un an ainsi que la Norme-cadre révisée pour les normes de la CEE relatives aux produits secs et séchés. Le Groupe de travail a été invité à prendre note des observations suivantes :

- Délégation de la Turquie – inquiétude quant au fait que la teneur en eau maximale de 6,5 % est trop élevée et peut entraîner une détérioration rapide du produit et, donc, des pertes alimentaires ;
- Délégation des États-Unis – préoccupation concernant le fait que les amandes d'abricots douces, qui contiennent naturellement de l'amygdaline, peuvent libérer du cyanure après consommation et présenter des risques pour la sécurité des consommateurs (alors que le Canada et l'Union européenne ont des limites maximales de 20 ppm, les États-Unis travaillent encore à l'adoption d'une limite maximale).

42. S'agissant des travaux futurs, le Président a mentionné la révision de la norme pour les noix de cajou, l'élaboration d'affiches explicatives sur les noix de cajou et les amandes décortiquées, l'alignement des normes existantes sur la Norme-cadre révisée et l'organisation d'un atelier sur le Plan d'échantillonnage, qui avait été reporté ces deux dernières années en raison de la pandémie de COVID-19.

43. Il a également fait le point sur la finalisation du Plan d'échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés et des Lignes directrices en matière d'inspection pour les produits secs et séchés et a proposé leur adoption dans le cadre d'une procédure intersessions, en attendant leur finalisation – d'ordre essentiellement rédactionnel et liée à la mise en page.

44. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle a fourni tout au long de l'année et a adopté les documents suivants :

- Rapport de la soixante-huitième session de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés ;
- Recommandation relative aux noix de pécan en coque ;
- Recommandation relative aux cerneaux de noix de pécan ;
- Recommandation relative aux kakis séchés ;
- Recommandation relative aux arachides en coque crues ou grillées ;
- Recommandation relative aux arachides décortiquées crues ou grillées ;
- Norme applicable aux amandes d'abricots douces (nouvelle) ;
- Norme révisée pour les pruneaux ;
- Norme révisée pour les dattes ;
- Texte du Plan d'échantillonnage pour les fruits à coque et les produits séchés et lignes directrices en matière d'inspection pour les produits secs et séchés.

IX. Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

45. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais a présenté en détail les travaux de la Section, y compris les normes révisées. La Section spécialisée a tenu sa soixante-neuvième session ordinaire sous forme hybride puis plusieurs autres réunions de suivi en ligne au cours de l'année. En sa qualité de Président nouvellement élu, l'intervenant a remercié la Présidente sortante, Ulrike Bickelmann (Allemagne), du dévouement avec lequel elle a rempli ses fonctions pendant de nombreuses années et d'avoir partagé sa précieuse expertise avec la Section spécialisée et le Groupe de travail au cours des deux dernières décennies.

46. Le Président a donné un aperçu des amendements qu'il est proposé d'apporter à huit normes examinés par la Section spécialisée et a présenté une nouvelle norme soumise pour adoption par le Groupe de travail ainsi que la Norme-cadre révisée pour les normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais. Il a indiqué que la norme pour les pois, qui devait être adoptée par le Groupe de travail, avait dû être retirée en raison des observations reçues de la délégation belge concernant l'amendement proposé à la caractéristique « entières ».

47. S'agissant des travaux futurs, le Président a mentionné les révisions à apporter à la norme pour les pois ainsi qu'à la Norme-cadre pour les normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais afin d'autoriser la boîte postale au lieu de l'adresse physique de l'emballer/expéditeur/exportateur, la révision de la brochure pour les kakis et la révision de la norme pour les légumes-feuilles.

48. La représentante de la Belgique a remercié le Président de la Section spécialisée pour le retrait de la norme relative aux pois et a fait part de son avis concernant la définition des produits prêts à cuisiner et le débat y relatif. Elle a invité la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais à ouvrir le débat sur cette question auprès de ses membres en expliquant que ce débat pourrait également alimenter les révisions en cours des normes de commercialisation au niveau de l'Union européenne. Le cas échéant, la délégation belge recommandait d'inscrire ce point à l'ordre du jour des travaux futurs. La représentante des Pays-Bas a appuyé la proposition de la Belgique.

49. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle a fourni tout au long de l'année et a adopté les documents suivants :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais sur sa soixante-neuvième session ;
- Norme révisée pour les carottes ;
- Norme révisée pour les fraises ;
- Norme révisée pour les figues fraîches ;
- Norme révisée pour les choux chinois ;
- Norme révisée pour les concombres ;
- Norme révisée pour les pastèques ;
- Norme révisée pour les abricots ;
- Norme révisée pour les choux-fleurs ;
- Norme applicable aux grenades (nouvelle) ;
- Norme-cadre révisée pour les normes de la CEE relatives aux fruits et légumes frais.

50. La représentante de la Suède a informé les participants de la mise à jour du Code de bonnes pratiques 2020 de la CEE et a remercié tous les pays qui y avaient participé cette année. L'un des objectifs est de rendre applicable ce code dans tous les pays et pour tous les types de marchés au niveau mondial. Une nouvelle partie sur les transporteurs a été ajoutée à celles sur les producteurs, les opérateurs économiques et les détaillants. Si le Code offre une bonne vue d'ensemble des mesures applicables aux différentes parties de la chaîne d'approvisionnement, chaque chapitre peut également être consulté indépendamment. Plusieurs annexes relatives aux conditions de stockage et de transport des produits ont été ajoutées.

51. Le Groupe de travail a pris note de l'actualisation du Code de bonnes pratiques. La représentante de la Suède a profité de l'occasion pour remercier la Présidente sortante, Ulrike Bickelmann, de sa contribution et de son implication dans les travaux de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et des autres sections spécialisées et a félicité le Président nouvellement élu, M. Cyril Julius.

X. Section spécialisée de la normalisation de la viande

52. Le Président de la Section spécialisée de la normalisation de la viande a fait le point sur les travaux de la Section et a expliqué qu'aucune norme n'avait été soumise pour approbation cette année. La Section spécialisée a tenu sa vingt-neuvième session sous forme hybride en septembre 2021 ainsi que trois autres réunions de suivi liées aux travaux communs avec l'OMD sur l'alignement des codes de découpe de la CEE sur les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (codes SH). Le Président a également fait le point sur les progrès réalisés en matière de qualité gustative, de terminologie relative aux animaux d'élevage et d'élaboration éventuelle de principes internationaux minimaux sur la durabilité dans le secteur de la viande.

53. S'agissant des travaux futurs, le Président a mentionné les éléments suivants : la révision de la norme pour la viande porcine (persillage et teneur en graisse), l'élaboration d'une norme internationale pour les protéines animales provenant du tissu conjonctif, un point sur l'élaboration d'un cadre promouvant la durabilité dans le secteur de la viande, la qualité gustative, le développement d'une terminologie relative aux animaux d'élevage et un point sur l'alignement des codes de découpe de la CEE sur les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (codes SH).

54. Le Groupe de travail a remercié la Section spécialisée pour l'excellent travail qu'elle a fourni tout au long de l'année, a exprimé son soutien à la collaboration avec l'OMD et a adopté le document suivant :

- Rapport de la Section spécialisée de la normalisation de la viande sur les travaux de sa vingt-neuvième session.

XI. Discussion sur les nouveaux domaines de travail en faveur du développement durable

55. Le chef de la Section de l'accès aux marchés a présenté plusieurs des points relatifs aux nouveaux domaines de travail en faveur du développement durable. Il a informé que le premier Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'était tenu le 23 septembre 2021. Le secrétariat de la CEE, en collaboration avec d'autres Commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, a publié une note d'orientation commune intitulée « Transforming Food Systems » (« Transformer les systèmes alimentaires ») (<https://unece.org/trade/publications/transforming-food-systems>), qui a été publiée dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

56. Compte tenu du rôle important des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le commerce durable, le chef de la Section a invité le Groupe de travail à faire part de ses vues, faisant remarquer qu'il pourrait être utile notamment d'étudier la possibilité de tirer parti des normes et d'accroître la capacité à respecter la qualité prescrite dans ces normes. Il a également mentionné les travaux réalisés dans les domaines d'interaction de la CEE, qui ont fait l'objet d'une attention particulière au cours des dernières années, et a fait remarquer que les normes de qualité des produits agricoles faisaient partie du domaine d'interaction « utilisation durable des ressources naturelles », sur lequel portent également les travaux des divisions de l'environnement et des transports de la CEE ainsi que du secrétariat du CEFAC-ONU.

57. Le chef de la Section a en outre informé le Groupe de travail des activités sur la résilience des chaînes d'approvisionnement de produits alimentaires et la reprise post-COVID-19 organisées dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement, au titre duquel cinq études ont été publiées sur l'effet des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans le contexte du redressement après la pandémie de COVID-19. Enfin, un travail commun avec l'OCDE, visant à analyser l'incidence des normes de qualité sur le commerce des produits agricoles, est en cours.

58. Au sujet de l'économie circulaire, la Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique a présenté les conclusions de la soixante-neuvième session, dont le thème était la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources

naturelles dans la région de la CEE, ainsi que les décisions de la Commission qui s'y rapportent, telles qu'elles figurent dans le document E/2021/37 (E/ECE/1494). Elle a présenté brièvement au Groupe de travail les discussions qui ont eu lieu lors de la table ronde sur la promotion de la circularité dans le commerce des denrées alimentaires, organisée conjointement, le 16 novembre 2021, avec la CNUCED et le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement. Elle a invité les représentants du WP.7 à donner leur avis sur le rôle que pourrait jouer le Groupe de travail dans le domaine de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

59. La Présidente de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre a porté à la connaissance des représentants le document intitulé « Food loss and waste: The case of seed potato certification and the UNECE seed potato certification standard » (https://unece.org/fileadmin/DAM/trade/agr/meetings/ge.06/2017/RapporteursMtg_TheNetherlands/Food_Loss_Waste.pdf), qui a été rédigé par son prédécesseur et qui peut être consulté sur le site Web de la CEE. Elle a indiqué que l'utilisation de plants de pommes de terre de qualité permettait de maximiser le rendement utilisable et la qualité et que les plants de pommes de terre généraient des déchets limités étant donné qu'ils pouvaient être consommés ou utilisés comme aliments pour animaux, en cas de rejet à l'issue d'une inspection. La Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre a publié sur le site Web de la CEE une brochure intitulée « Sustainable Development Goals (SDG) and the UNECE Standard for Seed Potatoes » (« Objectifs de développement durable (ODD) et Norme de la CEE pour les plants de pommes de terre ») ([Présentation PowerPoint \(unece.org\)](#)). La Présidente a également fait observer que les représentants des sections spécialisées n'étaient pas des experts de l'économie circulaire et que leurs connaissances portaient sur la qualité et les ravageurs des plants de pommes de terre.

60. La représentante de l'Allemagne a fait observer que même s'il s'agissait d'un sujet très important, l'économie circulaire ne devait pas empiéter sur les activités fondamentales du Groupe de travail. Elle a souligné qu'étant donné que le Groupe de travail fixait des normes de qualité minimales et que, ce faisant, il les adaptait aux problématiques découlant des changements climatiques, favorisait des conditions de production et des modes de consommation plus durables et tenait compte des difficultés qui perturbent les échanges commerciaux, chaque norme ainsi définie pouvait être considérée comme une contribution à une économie plus circulaire. Elle a également fait remarquer que les normes de la CEE étaient très précieuses. Ces normes continueront de gagner en importance à mesure que le marché indiquera que les normes privées (établies en sus des normes de la CEE) sont trop strictes face aux changements climatiques. Par conséquent, le mandat de la délégation allemande dans le cadre du WP.7 est explicitement et exclusivement orienté vers les activités de normalisation. La représentante a également demandé à quel niveau de l'organigramme de la CEE se situaient les travaux concernant l'outil FeedUP@UN. Il est important pour le WP.7 et ses sections spécialisées d'être impliqués dans la suite du processus et d'être régulièrement informés.

61. Le représentant du Groupe de travail de l'Asie centrale a constaté qu'il existait diverses notions telles que la bioéconomie, l'économie verte ou encore l'économie circulaire et a indiqué qu'il serait utile de préciser ce qui les distingue.

62. Le représentant des États-Unis a indiqué que les compétences du Groupe de travail et de ses sections spécialisées avaient trait aux normes de qualité minimales et que certaines des questions liées à l'économie circulaire dépassaient le cadre du mandat du WP.7. Il a signalé que la CEE avait effectivement un rôle à jouer dans le domaine de l'économie circulaire, mais qu'il convenait de présenter ce rôle, dans le programme de travail proposé, de façon plus limitée et en tenant compte des fonctions du WP.7. Il a proposé quatre grands axes d'action, à savoir, promouvoir le dialogue ; diffuser les informations et établir des lignes directrices sur les normes et leur application ; renforcer les capacités et assurer la mise en œuvre. Pour finir, il a recommandé au Comité directeur des capacités et des normes commerciales et au secrétariat du WP.7 de consulter à l'avenir les sections spécialisées avant de proposer de nouveaux domaines de travail.

63. La représentante de l'Espagne a soutenu la position des délégations de l'Allemagne et des États-Unis et a affirmé que si l'économie circulaire était un sujet important, l'activité principale du WP.7 était la normalisation. Elle a ajouté que le WP.7 pouvait contribuer à la réalisation des objectifs de l'économie circulaire dans le cadre de son mandat actuel dans la mesure où un langage commun sur les normes était essentiel pour atteindre les ODD. Elle a souligné qu'il convenait de continuer de collaborer avec les organisations internationales afin d'éviter le chevauchement d'activités.

XII. Programme de travail du Groupe de travail pour 2022

64. Dans une communication écrite, le Gouvernement suisse a fait part de sa préoccupation concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées, indiquant que les discussions relatives au programme de travail du Groupe de travail pour 2022 étaient l'occasion d'affirmer la position de la délégation suisse selon laquelle le projet de programme de travail était trop étroitement lié à la nouvelle question de l'économie circulaire, qui bénéficiait d'une grande attention de la part de la communauté internationale. Conformément au mandat du WP.7 (2018), les sections spécialisées établissent des normes (de commercialisation) pour les produits agricoles et cette tâche ne doit pas être affaiblie à cause d'autres tâches aussi pertinentes soient-elles. Les représentants de la Suisse au sein du WP.7 et de ses sections spécialisées ne sont pas les experts compétents pour traiter de l'économie circulaire. De ce fait, la délégation suisse a proposé d'exclure tout lien entre l'économie circulaire et les activités principales du WP.7 qui nuirait à ces dernières.

65. Le représentant de l'Afrique du Sud a approuvé les déclarations des représentants de l'Allemagne et des États-Unis et a proposé d'examiner le libellé du programme de travail dans cette perspective. La représentante de l'Allemagne a soutenu cette proposition en proposant d'étudier le document page par page. Le représentant des États-Unis a proposé qu'au lieu de répéter certaines parties du mandat dans le programme de travail, un court paragraphe soit inséré dans lequel il serait fait référence au mandat. Il a également proposé, par écrit, plusieurs modifications susceptibles d'être apportées au programme de travail.

66. Le programme de travail a été modifié suivant les propositions des délégations. Le représentant des États-Unis a conseillé de simplifier la partie « Introduction » du prochain programme de travail, de sorte qu'elle fasse simplement référence au mandat et aux autres documents pertinents plutôt que d'en reproduire des passages.

67. Le Groupe de travail a adopté le programme de travail révisé, tel qu'il figure à l'annexe du présent rapport (p. 13).

XIII. Travaux futurs

68. Le Groupe de travail a décidé d'inscrire les points suivants sur la liste de ses travaux futurs :

- Élaborer quatre brochures sur l'application concrète du Code de bonnes pratiques ;
- Lancer un débat sur les normes de commercialisation applicables aux produits prêts à cuisiner ;
- Poursuivre les travaux menés au sein des sections spécialisées ;
- Organiser une table ronde pour échanger des données d'expériences sur l'outil FeedUP@UN et sur l'application du Code de bonnes pratiques ;
- Mettre à jour les certificats électroniques de qualité.

69. Toute proposition supplémentaire de thèmes présentant un intérêt pour le Groupe de travail devrait être communiquée au secrétariat dans les mois à venir.

XIV. Questions diverses

70. Les réunions ci-après ont été prévues pour 2022 :
- Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre : 17-18 mars 2022 ;
 - Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais : 16-18 mai 2022 ;
 - Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés : 15-17 juin 2022 ;
 - Section spécialisée de la normalisation de la viande : 28-30 septembre 2022 ;
 - Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles : 15-17 novembre 2022.
71. Les éventuels changements de dates et de lieu seront communiqués en temps voulu.

XV. Élection du Bureau

72. Les délégations ont élu Agnieszka Sudol (Pologne) Présidente et M. Bucky Gwartney (États-Unis) Vice-Président.

XVI. Adoption du rapport

73. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa soixante-seizième session (ECE/CTCS/WP.7/2021/2) dans le cadre d'une procédure d'approbation intersessions, suivie d'une procédure d'approbation tacite qui s'est achevée le 31 décembre 2021.

Annexe

Programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2022

Document soumis par le secrétariat

I. Introduction

1. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ci-après « le Groupe de travail »), établi par le Protocole de Genève de 1958 (révisé en 1965 et 1985 puis remplacé par l'Accord de Genève en 2015) et agissant conformément aux mandats et aux principes des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et sous la haute autorité du Comité directeur des capacités et des normes commerciales, est chargé d'exécuter les travaux prévus dans le cadre du Sous-Programme sur le commerce de la CEE en ce qui concerne les normes de qualité des produits agricoles qui tiennent compte des modes de production, d'échanges commerciaux et de consommation durables. Ces travaux viennent compléter ceux menés par d'autres organismes internationaux et sont entrepris en partenariat avec eux.

2. Les activités du Groupe de travail ont pour but de renforcer :

a) La transparence du marché, en définissant un langage commercial commun et des exigences minimales de qualité pour les produits agricoles qui favorisent un commerce équitable et durable, empêchent la mise en place d'obstacles techniques au commerce et contribuent à la croissance économique (ODD 8) ;

b) La sécurité alimentaire, en promouvant la production et la consommation durables de produits agricoles de qualité, notamment la prévention des pertes et des déchets alimentaires (ODD 2 et 12) ; et

c) La collaboration, en menant des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation (à l'appui des deux activités précédentes) en coopération avec d'autres organismes internationaux des secteurs public et privé (ODD 17).

3. Le Groupe de travail exerce ses activités conformément au Règlement intérieur et aux Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE, comme convenu dans la décision A (65) de la Commission.

4. Le Groupe de travail est ouvert à la participation de tous les États Membres de l'ONU, conformément au processus d'accréditation prévu dans les Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE (E/2013/37-E/ECE/1464).

5. De plus, des représentants d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé peuvent également être invités en qualité d'observateurs, conformément aux règles et pratiques de l'ONU en la matière.

6. Le Groupe de travail définit ses procédures de travail et celles de ses sections spécialisées.

7. Le Groupe de travail :

a) Élabore pour les produits agricoles des normes de qualité commerciale reconnues sur le plan international en tenant compte des normes et des pratiques commerciales et professionnelles en vigueur à l'échelle nationale concernant : les fruits et légumes frais (y compris les pommes de terre de primeur et de conservation), les produits secs et séchés, les plants de pommes de terre, la viande et les œufs. Le Groupe de travail peut élaborer des normes, à la demande des pays, pour d'autres produits agricoles, en fonction des ressources disponibles ;

- b) Révise et modifie les normes existantes pour les adapter à l'évolution des conditions de production, de négoce et de commercialisation, en prenant en considération les ODD ;
- c) Mène des activités visant à harmoniser l'application de ses normes au niveau international en établissant et en diffusant des documents d'interprétation et d'orientation ;
- d) Recueille des données sur les pratiques mises en œuvre dans les domaines de la production, du commerce et de l'inspection et dans d'autres domaines pertinents en rapport avec l'élaboration, l'application et la promotion durables de ses normes et de ses documents d'orientation et avec le développement durable, diffuse ces données et les analyse, au besoin ;
- e) Mène des activités de formation destinées aux secteurs public et privé qui visent à appuyer le développement durable de la production et du commerce ;
- f) Prône l'adoption de procédures uniformes de contrôle de la qualité et l'utilisation du certificat type de conformité de la qualité par l'entremise de ses sections spécialisées et en coopération avec les organisations gouvernementales, intergouvernementales et autres, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques et son Régime pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, chargées de l'application des normes aux fins de l'uniformisation des méthodes d'inspection et de l'obtention de résultats comparables ;
- g) Coopère avec d'autres organisations internationales et organismes de normalisation, tels que les comités de la Commission du Codex Alimentarius compétents en la matière et l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui a établi son Régime pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, afin d'éviter les doubles emplois et les divergences dans les normes et leur interprétation. Veille à ce que le processus d'élaboration des normes soit conforme aux règles internationales pertinentes.
- h) Facilite la communication entre les organisations de parties prenantes privées et publiques qui s'intéressent aux normes afin de poser les bases d'un commerce transparent, équitable et durable.

II. **Projet de programme de travail du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour 2022**

- a) **Transparence du marché : définir un langage commercial commun et des exigences minimales de qualité pour les produits agricoles qui favorisent un commerce équitable et durable, empêchent la mise en place d'obstacles techniques au commerce et contribuent à la croissance économique**

8. En 2022, le Groupe de travail donnera des orientations sur les priorités des travaux futurs définies par les sections spécialisées et déterminera, dans la mesure du possible, les synergies potentielles et les éventuels autres domaines d'activité. Il examinera et adoptera les projets de normes de qualité des produits agricoles nouvelles ou révisées qui lui seront soumis par les sections spécialisées et les documents d'orientation/la littérature qui s'y rapportent, le but étant de faire en sorte que les normes de la CEE concernant la qualité des produits agricoles restent pertinentes et continuent de faciliter le commerce tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif n° 2.

- b) **Sécurité alimentaire et gestion durable des denrées alimentaires : promouvoir la production et la consommation durables de produits agricoles de qualité, notamment la prévention des pertes et des déchets alimentaires**

9. Le Groupe de travail a aligné ses travaux sur les ODD et s'est concentré autant que possible sur le renforcement des modes de production et d'échanges commerciaux durables, en mettant en particulier l'accent sur la prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires et les domaines de travail connexes, en coopération avec d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile. Cela s'est traduit par l'organisation de conférences internationales sur des thèmes transversaux auxquelles ont participé les quatre sections spécialisées, ainsi que par la promotion de la traçabilité des produits agricoles, de la

prévention des pertes alimentaires, de la production alimentaire durable et des normes dans différentes instances aux niveaux national et international. Ces travaux appuient directement la réalisation de la cible 12.3 (réduire de moitié le volume des déchets alimentaires d'ici à 2030).

10. En 2022, le Groupe de travail poursuivra ses travaux liés à la réalisation de l'ODD 12 (notamment la cible 12.3 : réduire de moitié le volume des déchets alimentaires d'ici à 2030) et à celle d'objectifs connexes. En particulier, le Groupe de travail :

- Collaborera avec ses sections spécialisées et redoublera d'efforts pour examiner et recenser les mesures et outils concrets visant à aider les participants aux chaînes d'approvisionnement agricoles portant sur des produits couverts par les sections spécialisées à prévenir et à éviter les déchets et les pertes alimentaires dans les zones rurales et urbaines ;
- En coopération avec ses sections spécialisées, encouragera l'élaboration de nouveaux outils et directives et organisera des conférences ou ateliers internationaux pour promouvoir l'utilisation et l'application des normes par les secteurs privé et public.

Note : D'autres nouvelles questions d'actualité relevant du mandat du Groupe de travail et liées au paragraphe b) pourraient être soulevées ou définies par les délégations en cours de session.

c) Collaboration : entreprendre des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation (à l'appui des deux activités précédentes) en coopération avec d'autres organismes internationaux des secteurs public et privé

11. En 2022, le Groupe de travail organisera au moins six journées d'activités de renforcement des capacités en collaboration avec ses sections spécialisées. Les sections spécialisées le feront en coopération avec les partenaires concernés de la CEE, d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile afin d'œuvrer à la réalisation des ODD de l'ONU [modifier les références aux ODD en général dans tout le document], de favoriser les liens tels que les approches internes de la CEE qui sont fondées sur les domaines d'interaction et de renforcer les synergies, la cohérence et l'impact de leur action aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

III. Produits retenus pour 2022

12. Les mandats du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sous-groupes constituent le cadre, fixé par les organes délibérants, dans lequel un certain nombre de produits sont attendus. On trouvera dans le tableau ci-après, par catégorie et sous-catégorie, les produits retenus pour 2022 qui devraient contribuer à la réalisation de l'objectif du Groupe de travail, tels qu'ils ont été adoptés par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales les 21 et 22 juin 2021.

<i>Produits</i>	<i>2022</i>
<i>Produits quantifiés</i>	<i>Produits prévus</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	
Documentation destinée au Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	60
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	
6. Réunions du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées	26

*Produits**Produits prévus***B. Création et transfert de connaissances****Projets sur le terrain et projets de coopération technique**

(nombre de projets)

10. Projet consacré aux pertes alimentaires et à l'agriculture 1

Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)

11. Séminaires sur les normes de la CEE concernant la qualité des produits agricoles, organisés à l'intention des organismes de normalisation et d'inspection et d'autres parties prenantes de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission 6

Publications (nombre de publications)

17. Publication sur le commerce agricole et les chaînes d'approvisionnement 1

Documentation technique (nombre de documents)

20. Normes (nouvelles), brochures explicatives, affiches et lignes directrices sur la qualité des produits agricoles 4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur d'une cause : services de conseils à des représentants du gouvernement et à d'autres parties prenantes d'États membres de la CEE sur la facilitation du commerce et les affaires électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et la normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

D. Activités de communication**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports****d'information** : prospectus, fiches et brochures d'information**Relations extérieures et relations avec les médias** : série annuelle de communiqués de presse pour le Groupe**Plateformes numériques et contenu multimédia** : actualisation et gestion du site Web et des bases de données du sous-programme ainsi que du portail sur les normes au service de la réalisation des ODD**IV. Ressources supplémentaires sollicitées**

13. Sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, le Groupe de travail s'emploiera à :

a) Répondre aux demandes de renforcement des capacités adressées par les États membres ;

b) Approfondir les travaux sur les pertes et les déchets alimentaires et sur la consommation et la production durables, y compris l'économie circulaire comme l'a demandé la CEE à sa soixante-neuvième session.